

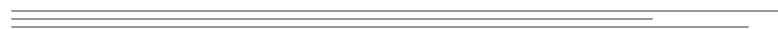
L'impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs

Marc Ménard

Chargé de projets
Direction générale politiques
et affaires internationales

SODEC

Juin 2003



Les cahiers de la SODEC

215, rue Saint-Jacques, bureau 800

Montréal (Québec)

H2Y 1M6

www.sodec.gouv.qc.ca

Direction de la publication : Bernard Boucher,

Direction générale politiques et affaires internationales – SODEC

Édition : Nancy Bélanger, Direction des communications – SODEC

Production : SODEC

Présentation

La rémunération des artistes et des auteurs est souvent problématique. La plupart d'entre eux, en effet, ont la plus grande difficulté à vivre de leur art. Lorsqu'il y a débat sur cette question, toutefois, on néglige trop souvent l'importance des sommes qui leur sont versées par les producteurs et les éditeurs, lesquelles proviennent du financement des coûts de production et de l'exploitation commerciale des œuvres. Il est également important de rappeler que l'État, au-delà des bourses et subventions qu'il attribue aux artistes et aux auteurs, contribue également, de manière indirecte, à soutenir leurs revenus par le biais de son soutien financier aux entreprises de production.

C'est cette question que la présente étude cherche à éclairer. Dans un premier temps, nous y précisons la complexité et l'importance des relations financières qui unissent les entreprises de production aux artistes et aux auteurs. Puis, dans un second temps, nous mesurons l'impact des opérations financières de la SODEC sur leurs revenus.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Présentation | 3 |
| Faits saillants | 7 |
| Introduction | 9 |
| 1. La contribution des entreprises de production aux revenus des artistes et des créateurs | 10 |
| 1.1 Disque et spectacle de variétés..... | 12 |
| 1.2 Édition de livres | 16 |
| 1.3 Production cinématographique et télévisuelle | 19 |
| 1.4 Métiers d'art..... | 22 |
| 1.5 Bilan des sommes versées par les entreprises aux artistes et aux auteurs..... | 24 |
| 2. Impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs..... | 26 |
| Conclusion | 28 |
| Bibliographie | 29 |
| Annexe 1 Associations d'artistes reconnues..... | 31 |
| Annexe 2 Soutien financier de la SODEC, 2000-2001 | 33 |

Faits saillants

- Les entreprises de production constituent le pivot central des industries culturelles. Le producteur ou l'éditeur, en effet, est le principal intermédiaire entre les créateurs et le public. Il fait le choix des œuvres à mettre en marché et en assume le risque financier. C'est également lui qui perçoit les recettes et distribue les salaires et les droits des artistes et des auteurs qui résultent de la commercialisation de leurs œuvres. Le soutien financier de la SODEC dans le domaine des industries culturelles est attribué, à près de 80 %, à ces entreprises de production. Quant aux crédits d'impôt remboursables sur la main-d'œuvre gérés par la SODEC, ils leur sont entièrement dédiés. En soutenant financièrement ces entreprises, la SODEC contribue aux revenus qui sont versés aux créateurs et aux travailleurs culturels. Il est donc essentiel de prendre en compte ces flux et de tenter d'en mesurer l'importance.
- Pour bien prendre la mesure de cette contribution, il faut d'abord tenir compte, dans les domaines du disque et du spectacle de variétés, de l'édition de livres, de la production cinématographique et télévisuelle et des métiers d'arts, de la présence de deux grands types de travailleurs culturels :
 - Les artistes, auteurs, interprètes et artisans : auteurs, compositeurs, arrangeurs, musiciens, choristes, interprètes, metteurs en scène, chorégraphes, concepteurs d'éclairage, de décors et de costumes ; écrivains, rédacteurs, dessinateurs, traducteurs ; scénaristes, réalisateurs, comédiens ; artisans.
 - Mais aussi le personnel technique directement lié à la production des œuvres : réalisateurs sonores, ingénieurs de son, preneurs de son, graphistes, régisseurs, éclairagistes, décorateurs, sonorisateurs, électriciens, machinistes ; lecteurs, correcteurs, metteurs en page, graphistes ; équipes de production, de construction, de décor, d'effets spéciaux, de costumes, de maquillage, de caméra, de son, de postproduction, etc. L'importance de ce personnel technique est d'ailleurs accréditée par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs.
- Il faut également tenir compte des deux types de revenus qui sont versés par les entreprises aux artistes, aux auteurs et au personnel technique reconnu :
 - D'une part, il y a les sommes engagées directement dans la production des œuvres et qui sont intégrées dans les coûts de production : avances, à valoirs, cachets, salaires et forfaits.

-
-
- D'autre part, il y a les revenus qui sont établis de façon proportionnelle à la reproduction, aux ventes ou aux revenus tirés de la commercialisation des œuvres : redevances mécaniques, royalties d'interprète, droits d'auteurs, partage des recettes nettes.
 - Au Québec, en 1999-2000, les revenus versés aux artistes, aux auteurs et au personnel technique par les producteurs québécois pouvaient être estimés à 30 millions de dollars dans le domaine du disque et du spectacle de variétés, à 27,5 millions dans l'édition de livres, à près de 400 millions dans la production cinématographique et télévisuelle et à près de 11 millions dans les métiers d'art. Soit un grand total, pour l'ensemble de ces domaines, de 464 millions de dollars.
 - Les sommes versées aux artistes, aux auteurs et au personnel technique reconnu ne constituent évidemment pas les seules dépenses des entreprises de production. Ces dernières doivent également assumer des frais d'impression et de pressage, des frais de décor, de location d'équipement, de matériel roulant, de studios ou de locaux, etc. Les frais de promotion et de mise en marché sont également importants. Malgré cela, les revenus des artistes représentent une part majeure des dépenses des producteurs : 43 % des dépenses totales des producteurs de disques et de spectacles de variétés, 17 % des dépenses des éditeurs agréés, 48 % des coûts de production des producteurs de cinéma et de télévision et 25 % des dépenses totales des entreprises de métiers d'arts.
 - Si on pose l'hypothèse que toute somme reçue par une entreprise à titre d'aide financière sera dépensée selon la même répartition que l'ensemble de ses dépenses, il suffit d'attribuer à l'aide pertinente de la SODEC les parts des dépenses des entreprises versées aux artistes pour obtenir la contribution de la SODEC aux revenus des artistes. Par aide pertinente, nous entendons les sommes directement versées aux entreprises de production. Il faut donc exclure, du montant global d'aide octroyée en 2002-2003 (183 millions de dollars en incluant les crédits d'impôts remboursables), les aides aux diffuseurs, aux librairies, aux associations et à certains événements, de même que le programme Sodexport, qui est un programme d'aide à la commercialisation. Le montant d'aide pertinent à l'analyse se chiffre dès lors à 175 millions de dollars, soit 27 millions versés dans le cadre de ses programmes d'aide et 148 millions en crédits d'impôt.
 - À partir de l'ensemble de ces considérations, on peut ainsi estimer qu'en 2002-2003, l'impact du soutien de la SODEC sur les revenus des artistes, des auteurs et du personnel technique reconnu se chiffrait à 79,7 millions de dollars, soit 5,6 millions dans le disque et le spectacle de variété, 1,3 million dans l'édition, 72,1 millions dans le cinéma et la télévision et 0,6 million dans les métiers d'arts.

Introduction

La question de la rémunération des artistes et des auteurs est souvent au cœur de l'actualité. Que la plupart d'entre eux aient le plus grand mal à vivre de leur art n'est une surprise pour personne. Mais il est utile de rappeler que, au-delà des bourses et subventions qui leur sont directement attribuées, l'État, par le biais de son soutien financier aux entreprises de production, contribue également, de manière indirecte, à soutenir les revenus des artistes et des auteurs.

Les créateurs, en effet, doivent disposer de moyens financiers et d'outils sophistiqués pour produire leurs œuvres et les communiquer au public. Pour financer et organiser la création, la conception et la production des œuvres, de même que leur diffusion, distribution et vente sur les marchés, c'est tout un ensemble de métiers, d'entreprises et d'intermédiaires formant industrie qui sont interpellés.

Une industrie, ou si on préfère une filière industrielle, est un ensemble composé de plusieurs secteurs économiques reliés entre eux, en particulier par des échanges de fournisseurs à clients. Dans les industries culturelles, ce sont les entreprises de production qui constituent le secteur central des filières. Le producteur ou l'éditeur, en effet, est le principal intermédiaire entre les créateurs et le public. Il fait le choix des œuvres à mettre en marché et en assume le risque financier. Il participe à l'élaboration des concepts et est l'employeur de l'ensemble des participants à la production. C'est également lui qui distribue les droits, cachets et salaires aux artistes, aux auteurs et à la main-d'œuvre technique qui sont à l'origine de la production.

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), reconnaissant le rôle moteur des producteurs dans la dynamique d'ensemble des industries culturelles, attribue près de 80 % de son soutien financier à ces entreprises. Quant aux crédits d'impôt remboursables sur la main-d'œuvre, dont la société est le gestionnaire pour le gouvernement du Québec, ils leurs sont entièrement attribués. En soutenant financièrement les producteurs (et en liant l'obtention de l'aide au paiement des différents droits), la SODEC contribue donc aux revenus versés par ces entreprises aux artistes, aux auteurs et aux travailleurs culturels.

Cette étude a deux principaux objectifs. Le premier consiste à faire état et à quantifier l'importance des entreprises de production en tant que source de revenu pour les artistes et les auteurs. Le second consiste à faire état et à quantifier la contribution de la SODEC à leurs revenus, par le biais de ses opérations financières destinées aux entreprises de production, et ce pour tous ses domaines d'intervention, soit le disque et le spectacle de

variétés, l'édition de livres, la production cinématographique et télévisuelle et les métiers d'arts.

Qu'il nous soit toutefois permis de faire, dès maintenant, une importante mise en garde : considérant la nature des données examinées et la présence d'un certain degré d'imprécision, les valeurs présentées dans cette étude doivent être considérées davantage comme un ordre de grandeur des phénomènes étudiés que comme une comptabilisation exacte de ceux-ci.

1. La contribution des entreprises de production aux revenus des artistes et des créateurs

Pour prendre la mesure de la contribution des entreprises de production aux revenus des artistes, c'est-à-dire pour évaluer l'ampleur des sommes qui leurs sont versées par ces entreprises, il faut tenir compte de la présence de deux grands types de travailleurs culturels et de deux grands types de flux monétaires.

En ce qui concerne d'abord le type de travailleurs, on retrouve évidemment au premier plan ceux qui sont à l'origine des œuvres, soit les artistes, auteurs, interprètes et artisans. Pour les domaines qui nous intéressent – disque et spectacle de variétés, édition de livres, production cinématographique et télévisuelle, métiers d'art – on peut notamment signaler :

- Les auteurs, compositeurs, arrangeurs, musiciens, choristes, interprètes, metteurs en scène, chorégraphes, concepteurs d'éclairage, de décors et de costumes ;
- Les écrivains, rédacteurs, dessinateurs et traducteurs ;
- Les scénaristes, réalisateurs et comédiens ;
- Les artisans.

Mais la création et la conception des biens culturels sont des processus de plus en plus collectifs qui font appel à des savoirs et compétences techniques essentiels à la diffusion la plus large possible des œuvres. Ainsi, un film ne peut se faire sans une collaboration étroite entre un scénariste, un réalisateur et des comédiens, ainsi qu'avec une imposante équipe technique. Même dans un art en apparence aussi individuel que l'écriture romanesque, un livre ne pourra prendre forme qu'avec la collaboration de lecteurs, correcteurs, metteurs en page, illustrateurs et graphistes.

On ne saurait donc faire abstraction de l'apport de cette main-d'œuvre technique dans les étapes de conception finale des biens culturels. Il s'agit d'une main-d'œuvre spécialisée dans le domaine et dont le travail est directement lié à la production des œuvres, au contraire du personnel qui se consacre à la mise en marché, au marketing ou à la gestion des entreprises, dont nous ne tenons pas compte ici. Parmi cette main-d'œuvre technique, on relève, notamment :

- Des réalisateurs sonores, ingénieurs et preneurs de son, graphistes, régisseurs, éclairagistes, décorateurs, sonorisateurs, électriciens et machinistes ;
- Des lecteurs, correcteurs, metteurs en page et graphistes ;
- Des équipes de production, de construction, de décor, d'effets spéciaux, de costumes, de maquillage, de caméra, de son, de postproduction, etc.

L'importance de cette main-d'œuvre est d'ailleurs accréditée par l'existence de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs¹.

Il faut également tenir compte de l'existence de deux types de flux monétaires qui peuvent être versés aux créateurs et techniciens par les entreprises. D'une part, on retrouve les sommes directement engagées dans la production des œuvres et qui sont comptabilisées dans les coûts de production. Ces sommes sont donc versées indépendamment de l'encaissement, par les entreprises de production, de recettes tirées de la vente des œuvres. Dans certains cas, ces montants sont d'ailleurs récupérables sur les droits ou royalties ultérieurement versés, mais non remboursables en situation d'échec commercial. Elles comprennent des avances et des à valoirs, mais aussi des cachets, des salaires et des forfaits.

D'autre part, on retrouve les sommes qui sont établies de façon proportionnelle à la reproduction, aux ventes ou aux revenus tirés de la commercialisation des œuvres. Il s'agit, dans ce cas, de redevances mécaniques, de royalties d'interprète, de droits d'auteurs ou de partage des recettes nettes².

Pour estimer l'importance des différents flux monétaires qui prennent la forme de revenus pour les artistes, les auteurs et le personnel technique, il faut donc d'abord préciser la structure des coûts de production de chaque domaine, de façon à repérer la part de ces coûts

¹ Bien qu'il ne soit pas toujours possible de faire un appariement exact entre la liste des dépenses afférentes aux différents techniciens dans les budgets de production des entreprises et les listes des techniciens « reconnus » par les associations d'artistes, nous avons respecté, dans la mesure du possible, ces listes. Voir l'Annexe 1.

² Les revenus des artistes et des auteurs comprennent également d'autres sources, comme les bourses et subventions, ou les sommes versées par les différentes sociétés de gestion collective des droits. Mais nous ne tenons compte, dans ce travail, que des sommes qui sont versées ou qui transitent par les entreprises de production.

qui constitue des revenus pour ces deux catégories de travailleurs. Il faut ensuite préciser, à partir de la compilation des états financiers, la structure des dépenses des entreprises (comprenant les coûts de production et les revenus versés au prorata de la reproduction ou de la vente des œuvres), de façon à repérer, dans ces dépenses, l'ensemble des sommes versées par les entreprises aux créateurs et au personnel technique. C'est que nous verrons dans les sections suivantes, domaine par domaine.

1.1 Disque et spectacle de variétés

On trouvera, au Tableau 1, une estimation de la structure des coûts de production de disques au Québec en 1996-1997. Comme on peut le voir, les coûts totaux de production des 241 albums produits au cours de cette année étaient estimés à 11,8 millions de dollars, soit une moyenne de 49 000 \$ par album. Sur l'ensemble de ces dépenses, environ 3 millions avaient été versé aux créateurs et interprètes (frais de préproduction et revenus versés aux artistes) et 3 millions au personnel technique (personnel de studio et de gravure, graphisme), soit au total 51 % des coûts de production.

Tableau 1 Structure des coûts de production de disques au Québec, 1996-1997¹ (en milliers de dollars)

| | Coûts Totaux | dont main-d'œuvre | en % des coûts totaux |
|-----------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Préproduction ² | 562 | 286 | 2,4% |
| Artistes | 2 712 | 2 712 | 23,0% |
| Frais de studio et de gravure | 4 392 | 0 | 0,0% |
| Personnel de studio et de gravure | 2 213 | 2 213 | 18,7% |
| Graphisme | 815 | 815 | 6,9% |
| Frais généraux | 1 123 | 0 | 0,0% |
| Total | 11 817 | 6 027 | 51,0% |
| Créateurs et interprètes | --- | 2 999 | 25,4% |
| Personnel technique | --- | 3 028 | 25,6% |

¹ Pour un total de 241 disques produits.

² La part de la main-d'œuvre dans les coûts de préproduction a été estimée selon la même proportion que l'ensemble des autres dépenses.

Source : Ménard (1998), SODEC.

On sait que la production québécoise s'est établie à 220 albums en 2000-2001 (Ménard, 2003)³. Les données du crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores permet de recenser, pour les années financières 2000-2001 et 2001-2002, le coût de 102 albums⁴ et d'établir le coût de production moyen de ces enregistrements à 56 000 \$. La

³ Ce nombre représente les productions originales québécoises, à l'exclusion, donc, des compilations et rééditions.

⁴ Considérant son implantation récente, le crédit d'impôt remboursable sur la main-d'œuvre ne fonctionne pas, pour le moment, à plein régime (plusieurs entreprises admissibles n'y ayant pas encore eu recours), si bien qu'on ne peut

rétribution de la main-d'œuvre artistique et technicienne représentait 50,4 % de ce coût, soit une valeur très proche de celle de 1996-1997, qui était de 51 %. En fonction de ces données, on peut donc estimer le coût de production total en 2000-2001 à environ 12,5 millions de dollars, tandis que la part versée à la main-d'œuvre artistique était de 3,2 millions de dollars, tout comme celle versée à la main-d'œuvre technicienne.

En ce qui concerne le spectacle de variétés, le coût total de production, en 1996-1997, des 332 spectacles de chanson et de musique populaire, des 3 comédies musicales et des 41 spectacles d'humour était estimé à 18,5 millions de dollars, dont 3,7 millions en coût de préproduction et 14,8 millions en coûts de production (voir le Tableau 2).

Tableau 2 Structure des coûts de production du spectacle de variétés au Québec, 1996-1997¹ (en milliers de dollars)

| | Coûts totaux | dont main-d'œuvre | En % des coûts totaux |
|--------------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Préproduction | 3 727 | 1 721 | 46,2% |
| Production | 14 810 | 11 844 | 80,0% |
| Total | 18 537 | 13 565 | 73,2% |
| Créateurs et interprètes | --- | 8 312 | 44,8% |
| Personnel technique | --- | 5 253 | 28,3% |

¹ Pour un total de 376 spectacles de chanson et musique populaire, comédies musicales et humour.

Source : Ménard (1998a) et Direction générale de l'aide fiscale aux entreprises culturelles, SODEC.

Sur la base de données compilées à partir des demandes de crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles en 2000-2001 et 2001-2002, on peut estimer que la part de ces coûts constituant des revenus pour la main-d'œuvre culturelle était de 73,2 %, dont 44,8 % pour les créateurs et interprètes et 28,3 % pour le personnel technique. On peut ainsi inférer que pour les 376 spectacles de 1996-1997⁵, les revenus de ces deux groupes de travailleurs s'établissaient respectivement à 8,3 et 5,3 millions de dollars, soit 13,6 millions au total. Le spectacle étant par sa nature même fort intensif en main-d'œuvre et moins technique et machinique que la production de disques, on ne s'étonnera pas que la part de la main-d'œuvre dans les coûts de production y soit beaucoup plus élevée.

Comme il faut également tenir compte du deuxième type de flux monétaire (les versements établis en proportion des ventes) pour parvenir à une estimation totale, on trouvera, au

considérer cette base de données comme étant exhaustive. En pondérant les coûts moyens par catégorie musicale en fonction du nombre réel de disques produits par catégorie en 2000-2001, on peut toutefois obtenir un estimé satisfaisant des coûts totaux et moyens. Voir Ménard, 2002a.

⁵ Nous ne disposons malheureusement d'aucune source nous permettant d'estimer de façon satisfaisante le nombre de spectacles québécois présentés en 2000-2001.

Tableau 3, la structure des dépenses des entreprises québécoises actives dans le disque et le spectacle de variétés en 1999-2000. Pour les 125 entreprises recensées, les revenus provenant de leur activité dans le disque et le spectacle étaient de 72,4 millions de dollars (les revenus totaux, toutes sources confondues, atteignaient 97,4 millions), soit 30 millions pour le disque et 42,4 millions pour le spectacle. Les coûts de production totaux de ces entreprises (disque et spectacle confondus) pouvaient être estimés à 33,7 millions de dollars, soit 48,3 % des dépenses totales attribuables au disque et au spectacle. Sur la base des évaluations présentées aux Tableaux 1 et 2, on peut estimer que la part de ces coûts qui constituaient des revenus pour les créateurs et les interprètes étaient de 12,9 millions de dollars, et celle constituant des revenus pour le personnel technique de 9,2 millions, soit respectivement 18,4 % et 13,2 % des dépenses totales des entreprises.

Ces montants ne représentent évidemment que les sommes directement engagées dans la production des œuvres. Il faut aussi ajouter celles qui sont établies au prorata de la reproduction, des ventes et des revenus tirés de la commercialisation.

Tableau 3 Structure des dépenses, entreprises de production de disques et de spectacles de variétés au Québec, 1999-2000¹

| | En milliers de dollars | En % des dépenses totales |
|---|---------------------------|------------------------------|
| Nombre d'entreprises | 125 | --- |
| Revenus disques et spectacles | 72 422 | --- |
| Dépenses disques et spectacles | 69 801 | 100,0% |
| Coût de production | 33 728 | 48,3% |
| artistes et auteurs | 12 862 | 18,4% |
| personnel technique | 9 243 | 13,2% |
| Paiements droits reprod. mécanique ² | 1 970 | 2,8% |
| Paiements royalties interprètes | 3 899 | 5,6% |
| Paiements droits d'exécution publ. | 250 | 0,4% |
| Participation des artistes aux profits | 2 000 | 2,9% |
| Total créateurs | 20 751 | 29,7% |
| Total personnel technique | 9 243 | 13,2% |
| TOTAL | 29 994 | 42,9% |

¹ Compilation de l'état des revenus et des dépenses de 125 entreprises.

² Part des auteurs-compositeurs seulement.

Source : Tableaux 1 et 2, Ménard (2002), (1998) et (1998a), SODEC.

Dans le cas du disque, il faut d'abord tenir compte des droits de reproduction mécanique, sommes qui sont versées, pour la plus grande part, par les producteurs à la SODRAC (Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada) en fonction du nombre de disques pressés, puis redistribuées par cette dernière aux auteurs-

compositeurs et éditeurs⁶. Il faut aussi tenir compte du versement des royalties, soit les sommes versées aux interprètes par les producteurs en fonction du nombre de copies vendues. Sur la base des évaluations proposées dans Ménard (1998), on peut estimer (toujours au Tableau 3) les droits de reproduction mécanique perçus par les auteurs-compositeurs à près de 2 millions de dollars en 1999-2000, tandis que les royalties d'interprète s'élevaient à environ 3,9 millions.

Dans le cas du spectacle, il faut tenir compte des droits d'exécution publique, lesquels doivent être versés à la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) lors de la présentation d'un concert, sommes qui sont ensuite redistribuées aux auteurs-compositeurs et éditeurs⁷. Enfin, les recettes nettes des spectacles (ou surplus opérationnel), sont partagées entre l'artiste et le producteur, selon une répartition qui varie le plus souvent entre 60-70 % pour l'artiste et 30-40 % pour le producteur. Sur la base des évaluations proposées dans Ménard (1998a), on peut estimer à environ 0,250 million de dollars les droits d'exécution publique perçus par les auteurs-compositeurs qui sont attribuables aux versements des producteurs⁸, et à environ 2 millions de dollars la part des recettes nettes de spectacles perçues par les artistes.

Comme on peut le voir, toujours au Tableau 3, c'est donc 30,0 millions de dollars des dépenses assumées par les producteurs de disques et de spectacles (soit 42,4 % de leurs dépenses totales) qui se traduisent par des revenus pour les créateurs et interprètes et le personnel technique, soit respectivement 20,8 millions pour les premiers et 9,2 millions pour les seconds.

Évidemment, ce n'est pas la totalité de ces sommes qui est versée à de la main-d'œuvre québécoise. Parmi l'ensemble de leur production (343 disques en 2000-2001), les maisons de disques québécoises mettent en marché un certain nombre de produits étrangers sous licence (31 en 2000-2001) et une bonne part de leurs compilations (95 en 2000-2001, comprenant des succès des années 60 et 70, des compilations des meilleurs titres de certains artistes, ou des compilations de succès radios et de disc-jockeys) proposent principalement des chansons ou des artistes étrangers. De la même façon, les producteurs de spectacles produisent aussi un certain nombre d'artistes étrangers sur les scènes locales. Il est

⁶ La valeur de ces droits est actuellement de 0,07 \$ par chanson de moins de 5 minutes par exemplaire pressé (majoré de 0,014 \$ pour chaque fraction de minute supplémentaire à cinq minutes), à l'exclusion des copies promotionnelles (*free goods*, généralement 10 % du total). Les droits, gérés par la SODRAC, sont ensuite partagés (après perception d'une part servant à la gestion) entre auteurs-compositeurs et éditeurs, dans une proportion qui était de 48 %/52 % en 1998-1999 (Audley et Houle, 2000).

⁷ La valeur de ces droits est actuellement de 2,5 % du prix du billet vendu. Les droits, gérés par la SOCAN, sont ensuite partagés (après perception d'une part servant à la gestion) entre auteurs-compositeurs et éditeurs, dans une proportion de 47,5 %/52,5 % en 1998 (Audley et Houle, 2000).

⁸ Puisque nous cherchons à établir les dépenses des producteurs qui se traduisent par des revenus pour les créateurs, on ne doit comptabiliser que les droits versés par les producteurs lorsqu'ils vendent également les billets de leurs spectacles (ce qui est la majorité des cas des spectacles présentés à Montréal et à Québec), puisque dans les autres cas, ce sont les diffuseurs qui règlent les droits.

malheureusement impossible, considérant l'état des données disponibles, d'estimer précisément la part québécoise des revenus des créateurs et interprètes, mais on sait qu'elle représente une très forte majorité⁹. Quant aux revenus du personnel technique, la part québécoise avoisine les 100 %.

1.2 Édition de livres

La structure des coûts de production d'un livre est évidemment fort différente de celle d'un disque ou d'un spectacle. La production matérielle d'un livre (la reproduction en multiples exemplaires de l'ouvrage papier) est une opération beaucoup plus lourde en termes de coûts que ne l'est l'impression d'un disque compact¹⁰. La préparation du livre, en revanche (la transformation du manuscrit en prototype prêt à être reproduit en multiples exemplaires) est moins contraignante que celle d'un disque : si elle implique le travail de lecteurs, correcteurs, metteurs en page et graphistes, l'essentiel du travail de création (l'équivalent du temps studio) est en effet à la charge des auteurs et dessinateurs¹¹.

Comme on peut le voir au Tableau 4, la compilation des demandes en crédit d'impôt remboursable à l'édition de livres déposées à la SODEC en 2000-2001, portant sur 203 titres, permet de chiffrer à 3,3 millions de dollars les coûts de production de cet échantillon, soit une moyenne de 16 400 \$ par titre¹². Ces coûts comprennent 1,6 million de dollars en frais d'impression et 1,7 million en frais de préparation, soit respectivement 8025 \$ et 8 417 \$ par titre.

Les frais d'impression (lesquels n'incluent ici que les frais des premiers tirages, à l'exclusion, donc, des réimpressions) comprennent évidemment une part de coûts de main-d'œuvre, ce qui est explicitement reconnu par le crédit d'impôt. Toutefois, dans le cadre de cette analyse, nous ne considérons pas que cette main-d'œuvre soit directement liée à la production de l'œuvre, c'est-à-dire à son contenu. Les frais de préparation, en revanche, sont composés à près de 89 % de coûts de main-d'œuvre, ce qui, une fois exclut la main-d'œuvre administrative et de supervision, nous permet d'estimer à près de 1,1 million de

⁹ Une estimation rapide, basée sur le nombre de disques produits et leur répartition entre productions originales, compilations et licences de produits étrangers, pondérées par une estimation des ventes moyennes de chaque type, nous donnerait une part de créateurs/interprètes québécois de près de 75 %.

¹⁰ Si le coût unitaire d'impression d'un disque compact est d'environ 1,60 \$ (Ménard, 1998), celui d'un livre est d'environ 3,00 \$ (Ménard, 2001), somme qui peut être plus élevée si le tirage est petit, et qui s'accroît avec le nombre de pages, la présence d'illustrations, de couleurs, etc.

¹¹ À l'exception notable des ouvrages scientifiques et techniques, de référence et scolaires, qui peuvent impliquer des coûts de recherche et de développement importants.

¹² Ce qui représente un échantillon évidemment fort restreint de l'ensemble de la production québécoise, puisque la Bibliothèque Nationale du Québec évaluait à 4 157 le nombre de titres publiés par les éditeurs commerciaux québécois en 2000. Une analyse interne de l'Association nationale des éditeurs de livres du Québec (ANEL), menée lors des travaux préliminaires à l'implantation du crédit d'impôt sur l'édition de livres, chiffrait à 45 millions de dollars les coûts de production (coûts d'impression des premiers tirages seulement) de ses membres en 1998.

dollars les salaires et rémunérations versées aux créateurs et au personnel technique, soit 31,7 % du coût total de production (toujours au Tableau 4).

Tableau 4 Structure des coûts de production des livres au Québec, 2000-2001¹ (en milliers de dollars)

| | Coûts totaux | dont main-d'œuvre ² | en % des coûts totaux |
|----------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------------|
| Frais d'impression | 1 629 | 0 | 0,0% |
| Frais de préparation | 1 709 | 1 058 | 31,7% |
| Total | 3 338 | 1 058 | 31,7% |
| Créateurs | --- | 179 | 5,4% |
| Personnel technique | --- | 879 | 26,3% |

¹ Pour un total de 203 livres produits.

² À l'exclusion de toute main-d'œuvre administrative ou de supervision.

Source : Direction générale de l'aide fiscale aux entreprises culturelles, SODEC.

À ce stade, les seuls revenus versés aux créateurs (écrivains, rédacteurs, dessinateurs, traducteurs) sont constitués par des à valoirs ou, dans certains cas, des cachets fixes. Selon une étude interne de l'ANEL¹³, ceux-ci représentaient 16,9 % des coûts totaux de préparation. Si on rapporte cette valeur aux données du Tableau 4, on obtient donc une valeur d'environ 0,2 million de dollars pour les à valoirs versés aux créateurs, ce qui laisse 0,9 million en rémunération du personnel technique, soit respectivement 5,4 % et 26,3 % des coûts totaux de production.

Comme nous venons de le mentionner, ces coûts représentent les dépenses affectées aux nouvelles productions et ne comprennent donc pas le coût des réimpressions. De plus, ils ne comprennent pas la principale source de revenu des auteurs, soit le paiement des droits d'auteurs, lesquels sont proportionnels aux ventes de livres et sont versés longtemps après le lancement des livres (parfois plus d'un an plus tard)¹⁴. Pour en faire l'évaluation, il faut cependant examiner la structure de l'ensemble des dépenses des éditeurs.

Comme on peut le voir au Tableau 5, les 113 éditeurs agréés au Québec en 1998-1999 avaient des revenus totaux de 169 millions de dollars, dont 144 provenaient de la vente de livres. Leurs dépenses totales s'élevaient à 161 millions de dollars, dont 86,5 millions constituait des coûts de production (comprenant la totalité des frais d'impression, premiers tirages et réimpressions, les frais de préparation et le versement des droits d'auteurs). Sur la

¹³ La même que nous avons cité à la note 12, et qui sert à l'évaluation du coût du crédit d'impôt.

¹⁴ Les auteurs reçoivent évidemment des revenus qui proviennent d'autres sources, qu'il s'agisse de bourses et subventions, de versements de Copibec ou de la Commission du droit de prêt public. Mais, rappelons-le, nous ne tenons compte, ici, que des sommes qui sont versées ou transitent par les éditeurs.

base des évaluations de Ménard (2001) et du Tableau 4, on peut estimer les frais d'impression à 53,5 millions de dollars et les frais de préparation à 19,5 millions. Sur cette dernière somme, 2,0 millions ont été versés aux créateurs à titre d'avances (1,3 % des dépenses totales) et 10,0 millions au personnel technique (6,2 % des dépenses), pour un total de 12,1 millions de dollars en frais de main-d'œuvre créatrice. Par ailleurs, un total de 15,4 millions de dollars ont été versés à titre de droits d'auteurs, ce qui, une fois déduit les avances (qui sont des avances récupérables sur les droits), nous donne un solde de 13,4 millions de dollars.

Tableau 5 Structure des dépenses, éditeurs agréés au Québec, 1998-1999¹

| | En milliers de dollars | En % des dépenses totales |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Nombre d'entreprises | 113 | --- |
| Revenus totaux | 169 480 | --- |
| Ventes de livres | 144 071 | --- |
| Dépenses totales | 161 208 | 100,0% |
| Coût de production | 86 462 | 53,6% |
| Frais d'impression | 53 520 | 33,2% |
| Frais de préparation | 19 540 | 12,1% |
| à valoirs | 2 047 | 1,3% |
| dont main-d'œuvre technique | 10 048 | 6,2% |
| Droits d'auteurs | 13 402 | 8,3% |
| Total créateurs | 15 449 | 9,6% |
| Total personnel technique | 12 095 | 7,5% |
| TOTAL | 27 544 | 17,1% |

¹ Compilation des données comprises dans les rapports d'agrément et des données d'un échantillon des coûts de 203 titres provenant des demandes déposées au crédit d'impôt.

Source : Ménard (2001) et Direction générale de l'aide fiscale aux entreprises culturelles, SODEC.

Ce sont donc 15,4 millions de dollars (9,6 % des dépenses) qui sont versés par les éditeurs agréés québécois aux créateurs (écrivains, rédacteurs, dessinateurs et traducteurs) et 12,1 millions (7,5 % des dépenses) au personnel technique (lecteurs, correcteurs, metteurs en page et graphistes), soit un grand total de 27,5 millions de dollars, ou 17,1 % des dépenses totales de ces entreprises.

Évidemment, tous les éditeurs québécois ne sont pas agréés. Selon les données de Statistique Canada, les ventes totales des éditeurs présents au Québec, à l'exclusion des ventes des diffuseurs exclusifs¹⁵, s'élevaient à 239,3 millions de dollars en 1998-1999. Lorsque les données sont ramenés à des bases comparables, la part des éditeurs agréés dans ce total pouvait être évaluée à 59,5 % (Ménard, 2001). Une estimation rapide, basée sur ce pourcentage, permet donc de chiffrer les versements totaux aux créateurs à 26,0 millions de

¹⁵ À l'exclusion, par conséquent, des livres importés et diffusés par les filiales des éditeurs étrangers.

dollars et les versements au personnel technique à 20,3 millions de dollars. Cette évaluation demeure toutefois grossière et, de plus, une bonne part de ces éditeurs non agréés ne sont pas de propriété québécoise. De plus, pour être admissible à l'aide de la SODEC, un éditeur doit être agréé. Nous nous en tiendrons donc, dans le cadre de cette étude, aux seuls éditeurs agréés.

Enfin, tout comme c'était le cas pour le disque et le spectacle, une partie des droits versés par les éditeurs sont en fait versés à des créateurs étrangers, lorsque les éditeurs mettent en marché des traductions de livres étrangers ou des livres pour lesquels ils détiennent les droits d'exploitation sur le territoire québécois ou canadien. La majorité des livres d'auteurs étrangers sont toutefois importés et diffusés par des filiales des éditeurs étrangers. C'est le cas, en particulier, des livres français (y compris les œuvres non françaises traduites par les éditeurs français) diffusés par Hachette, Gallimard, Flammarion, Le Seuil, etc. Quoique l'on ne puisse l'évaluer précisément, la part des droits versés par les éditeurs québécois à des auteurs étrangers apparaît donc relativement minime. Quant à la rémunération du personnel technique, elle est en quasi totalité versée à des résidents québécois.

1.3 Production cinématographique et télévisuelle

En ce qui concerne la production cinématographique et télévisuelle, l'ancienneté du crédit d'impôt qui lui est consacré nous permet de disposer de données relativement complètes. Toutefois, les compilations effectuées pour la gestion de ces crédits ne permettent pas une recension exhaustive de la répartition de ces coûts. En ce qui concerne la production cinématographique, par contre, nous disposons d'une analyse détaillée menée récemment par la SODEC.

Comme on peut le voir au Tableau 6, les coûts de production des 19 films analysés sur la période 1997-1998 à 1999-2000 totalisent 63,3 millions de dollars, soit une moyenne de 3,3 millions par film. Sur cette somme, les cachets versés (droits d'auteur, scénariste, producteur, réalisateur, vedettes) s'élevaient à 10,6 millions (16,8 % des coûts totaux). Sur les 36,3 millions de frais de production (comédiens et équipes de production, de conception artistique, de construction, de décor, d'accessoires, etc.), 21,7 millions étaient des frais de main-d'œuvre. Quant aux frais de post-production, ils s'élevaient à 8,6 millions, dont 3,2 millions étaient des frais de main-d'œuvre (équipe de montage et musique).

Au total, les frais de main-d'œuvre (excluant la main-d'œuvre administrative ou de supervision) s'élevaient donc à tout près de 36 millions de dollars, soit 55,6 % des coûts totaux de production. Sur cette somme, on peut estimer que 12 millions (19,0 % des coûts de production) avaient été versés aux créateurs et interprètes et 23,2 millions (36,6 % des coûts de production) au personnel technique. Comme on peut le constater, la production

cinématographique est très intensive en main-d'œuvre, tout particulièrement en personnel technique.

Tableau 6 Structure des coûts de production de films au Québec, 1997-1998 à 1999-2000¹
(en milliers de dollars)

| | Coûts totaux | dont main-d'œuvre ² | en % des coûts totaux |
|--------------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------------|
| Cachets | 10,646 | 10,646 | 16,8% |
| Production | 36,301 | 21,706 | 34,3% |
| Postproduction | 8,636 | 3,234 | 5,1% |
| Publ., frais gén. et coûts indirects | 6,944 | 0,000 | 0,0% |
| Autres | 0,756 | 0,000 | 0,0% |
| Total | 63,282 | 35,587 | 56,2% |
| Créateurs et interprètes | --- | 12,400 | 19,6% |
| Personnel technique | --- | 23,187 | 36,6% |

¹ Pour un total de 19 films.

² À l'exclusion de toute main-d'œuvre administrative ou de supervision.

Source : *Casanova (2001), SODEC.*

Il n'existe malheureusement aucune étude détaillée portant sur la répartition des coûts de production télévisuelle au Québec, et une analyse similaire à celle dont les résultats ont été portés au Tableau 6 est hors de notre portée¹⁶. Il est toutefois possible de proposer une estimation en adaptant les valeurs de la production cinématographique à la production télévisuelle, en se fondant sur une connaissance qualitative des différences entre les deux.

Si on tient compte de la moindre intensité en main-d'œuvre de certaines productions télévisuelles (documentaires et magazines, en particulier), et sachant que le plafond de 45 % des coûts de main-d'œuvre admissibles au crédit d'impôt est atteint dans la très grande majorité des cas, on peut estimer, assez grossièrement, la part totale des coûts de main-d'œuvre à 45 % du coût total de la production télévisuelle (contre 56 % en cinéma), dont 14 % pour les cachets des créateurs et comédiens (contre 19 % en cinéma) et 31 % pour le personnel technique (contre 36,6 % en cinéma).

Les coûts totaux de production de l'industrie québécoise sont quant à eux bien connus et précis (Observatoire de la culture et des communications, 2001). Ainsi, en 1999-2000, les coûts totaux de production cinématographiques s'élevaient à 185 millions de dollars, tandis que les coûts totaux de production télévisuelle (par les producteurs indépendants, c'est-à-dire à l'exclusion de la production interne des diffuseurs) se chiffraient à pas moins de 649

¹⁶ Une telle analyse est très lourde, puisqu'il faut reprendre tous les budgets de production un à un pour isoler les différents postes et attribuer les sommes pertinentes à la main-d'œuvre.

millions de dollars, pour un total cinématographique et télévisuel de 834 millions de dollars.

En appliquant les pourcentages de rémunérations versés aux créateurs et au personnel technique précédemment établis, on peut ainsi estimer (voir le Tableau 7) que les sommes versées à ces deux groupes étaient respectivement de 126 millions de dollars (15,1 % du total) et 269 millions (32,3 % du total), des montants qui sont assez impressionnants.

Tableau 7 Part de la main-d'œuvre dans les coûts de production cinématographique et télévisuelle au Québec, 1999-2000 (en milliers de dollars)

| | Coûts de production totaux | dont : créateurs et interprètes | personnel technique | Total |
|--|----------------------------|------------------------------------|---------------------|----------------|
| En milliers de dollars | | | | |
| Production cinématographique | 185 029 | 36 253 | 67 797 | 104 050 |
| Production télévisuelle | 649 324 | 90 905 | 201 290 | 292 196 |
| Total | 834 353 | 127 159 | 269 087 | 396 246 |
| En % des coûts de production totaux | | | | |
| Production cinématographique | --- | 19,6 % | 36,6 % | 56,2 % |
| Production télévisuelle | --- | 14,0 % | 31,0 % | 45,0 % |
| Total | --- | 15,2 % | 32,3 % | 47,5 % |

Source : Direction générale de l'aide fiscale aux entreprises culturelles, SODEC et Tableau 6.

Au contraire des autres industries, l'appariement entre les coûts de production et la structure de dépenses des entreprises de production est malheureusement impossible. D'une part, il n'existe pas de données complètes ou suffisamment détaillées sur les entreprises de production et leurs structures de dépenses. D'autre part, la présence d'une multitude d'entreprises, établies aux seules fins d'une production particulière, complique singulièrement les choses et la possibilité d'opérer une compilation ayant une quelconque signification. Enfin, la façon de fonctionner dans l'industrie étant, dans la grande majorité des cas, au projet, ce qui implique l'inclusion du revenu du producteur (son profit) à même le financement de la production, les revenus qui sont ensuite générés par la commercialisation des œuvres sont à toutes fins utiles limités, les droits étant de fait cédés aux diffuseurs ou aux distributeurs, tandis que les droits de suite versés aux créateurs ne le sont pas par les producteurs. On peut donc considérer, aux fins de la présente étude, que la répartition des coûts de production est le cadre d'analyse le plus approprié.

Enfin, en ce qui a trait au pourcentage des revenus des créateurs qui sont versés à des résidents québécois, nous nous contenterons de signaler, en l'absence d'une possible évaluation précise de la question, que pour être admissible au crédit d'impôt, les frais de production et de post-production doivent être versés, dans une proportion d'au moins 75 %,

à des entreprises ou des résidents québécois. Les productions du Tableau 7 ayant précisément bénéficiées du crédit d'impôt, on peut affirmer que la part québécoise des revenus versés aux créateurs et au personnel technique par les producteurs est donc, au minimum, de 75 %.

1.4 Métiers d'arts

Le domaine des métiers d'art est sans aucun doute celui qui est le plus difficile à cerner, tant les définitions varient d'un intervenant à l'autre. L'estimation la plus crédible concernant la taille du marché au Québec est de 45 millions de dollars (Groupe de travail sur les métiers d'art, 1999). Sur les 652 entreprises recensées, 60 % sont des artisans-entrepreneurs qui travaillent seuls, 35 % embauchent moins de 5 personnes à temps plein ou à temps partiel, et 5 % embauchent plus de 5 personnes. Signalons toutefois que les entreprises les plus importantes, que l'on peut qualifier d'industrielles en vertu de l'importance de leur volume d'activité, sont le plus souvent exclues de l'analyse du secteur.

La structure des dépenses de ces entreprises peut être évaluée à partir d'un échantillon d'entreprises ayant déposé leurs états financiers à la SODEC. Comme on peut le voir au Tableau 8, les 79 entreprises recensées avaient des revenus totaux de 8,8 millions de dollars et des dépenses de 7,8 millions. Le coût des marchandises vendues représentait 4,1 millions de dollars, soit 52,3 % des dépenses. Dans ce coût, les salaires et charges représentaient 2,3 millions, soit 29,4 % des dépenses. Si on estime à environ 75 % des salaires la part directement versée à des artisans¹⁷, ceux-ci recevaient 1,7 million de dollars, soit 22 % des dépenses totales des entreprises.

Puisque les artisans-entrepreneurs sont propriétaires de leur entreprise, il faut également tenir compte des dividendes versés aux actionnaires. Celles-ci s'élevaient à 0,15 million de dollars, soit 1,9 % des dépenses, ce qui porte le total des revenus perçus par les artisans à 1,9 million, ou 24 % des dépenses des entreprises.

¹⁷ Selon une enquête menée auprès des artisans-entrepreneurs (Groupe de travail sur les métiers d'art), la conception des œuvres représentait 33 % du temps des artisans et la fabrication 40 %, soit au total 73 %, le reste étant consacré notamment au travail administratif. Signalons que du fait du type d'entreprises concernées, la part des salaires qui constitue un salaire versé par le propriétaire à lui-même ou à un salarié, de même que la distinction entre le personnel créateur et le personnel technique, est non seulement impossible, mais carrément non pertinent.

Tableau 8 Structure des dépenses, entreprises de métiers d'arts au Québec, 1999-2000¹

| | En milliers de dollars | En % des dépenses totales |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Nombre d'entreprises | 79 | --- |
| Revenus totaux | 8 827 | --- |
| Ventes | 8 340 | --- |
| Dépenses totales | 7 750 | 100,0 % |
| Coût des marchandises vendues | 4 052 | 52,3 % |
| stock début | 1 201 | 15,5 % |
| achats | 2 005 | 25,9 % |
| salaires et charges | 2 276 | 29,4 % |
| dont artisans | 1 707 | 22,0 % |
| stocks fin | 1 429 | 18,4 % |
| Frais d'exploitation | 3 686 | 47,6 % |
| Bénéfice avant impôt | 1 077 | 13,9 % |
| Dividendes versées | 150 | 1,9 % |
| Total artisans | 1 857 | 24,0 % |

¹ Compilation des états financiers des entreprises ayant déposé des demandes d'aide à la SODEC.

Source : SODEC.

Si on applique cette structure de dépenses à l'ensemble des revenus estimés du marché (voir le Tableau 9), soit 45 millions de dollars pour environ 650 entreprises, les revenus totaux versés aux artisans peuvent être estimés à 8,7 millions de dollars en salaires et 0,8 million en dividendes, soit au total 9,5 millions de dollars, ou 24 % des dépenses totales des entreprises.

Tableau 9 Structure des dépenses, entreprises de métiers d'arts au Québec, estimation de l'ensemble du marché, 1999-2000¹

| | En milliers de dollars | En % des dépenses totales |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Nombre d'entreprises | 650 | --- |
| Revenus totaux | 45 000 | --- |
| Ventes | 42 521 | --- |
| Dépenses totales | 39 510 | 100,0 % |
| Coût des marchandises vendues | 20 658 | 52,3 % |
| salaires et charges | 11 601 | 29,4 % |
| dont artisans | 8 701 | 22,0 % |
| Frais d'exploitation | 18 793 | 47,6 % |
| Bénéfice avant impôt | 5 490 | 13,9 % |
| Dividendes versées | 765 | 1,9 % |
| Total artisans | 9 466 | 24,0 % |

Source : Groupe de travail sur les métiers d'art (1999) pour la valeur des ventes, Tableau 8 pour la structures des revenus et des dépenses.

Un second élément pertinent pour évaluer les revenus des artisans est la présence des écoles de métiers d'art. Les professeurs de ces écoles sont dans la très grande majorité des cas eux-mêmes artisans, et si le travail d'enseignement ne constitue pas, à priori, un travail de création, il n'en demeure pas moins que pour les artisans concernés, l'enseignement constitue un revenu d'appoint loin d'être négligeable. Le rôle de ces écoles dans la formation des artisans et le développement des entreprises est d'ailleurs explicitement reconnu par la SODEC, qui les soutient financièrement. Il y avait, en 1999-2000, 11 écoles de métiers d'art au Québec (après la fusion de trois d'entre elles, il n'y en a plus, aujourd'hui, que 9), et nous disposons des états financiers de sept d'entre elles (voir le Tableau 10). Comme on peut le voir, les dépenses totales de ces écoles s'élevaient à 3,4 millions de dollars, dont 1,6 million étaient des salaires. Si on applique à cette somme le même pourcentage de 75 % pour évaluer la part versée à des artisans, on obtient 1,2 million de dollars. C'est donc 1,2 million de plus qui s'ajoute aux revenus des artisans.

Tableau 10 Structure des dépenses, écoles des métiers d'art au Québec, 1999-2000¹

| | En milliers de dollars | En % des dépenses totales |
|--------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Revenus totaux | 3 382 | --- |
| Dépenses totales | 3 372 | 100,0 % |
| Exploitation et administration | 3 138 | 93,0 % |
| salaires et charges | 1 631 | 48,4 % |
| dont artisans | 1 223 | 36,3 % |
| Total artisans | 1 223 | 36,3 % |

¹ Compilation des états financiers de 7 écoles ateliers.

Source : SODEC.

1.5 Bilan des sommes versées par les entreprises aux artistes et aux auteurs

On trouvera, au Tableau 11, le bilan des estimations concernant les revenus versés par les entreprises québécoises de production aux artistes, aux auteurs et au personnel technique reconnu par les associations d'artistes, domaine par domaine, ainsi que la part de ces revenus dans les dépenses totales de ces entreprises. Force est de constater que l'ampleur des sommes dont il est question est impressionnante.

Au Québec, en 1999-2000, les sommes versées aux créateurs et au personnel technique par les producteurs québécois de disques et de spectacles de variétés pouvaient être estimés à près de 30 millions de dollars, ceux versés par les éditeurs agréés à 27,5 millions, ceux versés par les producteurs de cinéma et de télévision privés à près de 400 millions et ceux versés par les entreprises de métiers d'art et les écoles-ateliers à près de 11 millions. Ce qui représentait, au total, 464 millions de dollars pour ces quatre domaines.

Tableau 11 Estimation des revenus totaux versés par les entreprises de production aux artistes, aux auteurs et au personnel technique, 1999-2000 (en milliers de dollars)

| | Disque et spectacle de variétés | Édition ¹ | Cinéma et télé | Métiers d'art ² | TOTAL |
|--|---------------------------------|----------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| En millions de dollars | | | | | |
| Créateurs, interprètes et artisans | 20 751 | 15 449 | 104 050 | 10 689 | 150 939 |
| Personnel technique | 9 243 | 12 095 | 292 196 | --- | 313 534 |
| TOTAL | 29 994 | 27 544 | 396 246 | 10 689 | 464 473 |
| En % des dépenses totales des entreprises³ | | | | | |
| Créateurs, interprètes et artisans | 29,7 % | 9,6 % | 15,2 % | 24,9 % | --- |
| Personnel technique | 13,2 % | 7,5 % | 32,3 % | --- | --- |
| TOTAL | 42,9 % | 17,1 % | 47,5 % | 24,9 % | --- |

¹ Éditeurs agréés seulement.

² Y compris 7 écoles-ateliers.

³ Sauf le secteur du cinéma et de la télévision, qui est en pourcentage des coûts totaux de production.

Source : SODEC.

Les revenus versés aux créateurs et au personnel technique représentaient ainsi 43 % des dépenses totales des entreprises dans le disque et le spectacle de variété, 17 % des dépenses dans le livre, 48 % dans la production cinématographique et télévisuelle (en proportion des coûts de production, dans ce cas), 24,9 % des dépenses des entreprises de métiers d'art et des écoles-ateliers.

L'ampleur des différences en pourcentage n'implique évidemment en aucune façon que certains domaines traitent moins bien leurs créateurs que les autres. Les dépenses de production autres que celles qui constituent des revenus pour les artistes, en effet, comprennent notamment des frais d'impression et de pressage, des frais de décor, de location d'équipement, de matériel roulant, de studios ou de locaux, etc. À quoi s'ajoutent, évidemment, les frais de promotion et de mise en marché, les frais d'administration et les frais financiers. La part des dépenses qui constituent des revenus pour les artistes et le personnel technique varie donc, d'un domaine à l'autre, en fonction des technologies de production (et donc de l'intensité en main-d'œuvre artistique du mode de production) et des modes de commercialisation propres à chacune des industries concernées.

Ainsi, comme on a pu le voir au Tableau 2, la production d'un spectacle de variété est une activité très intensive en main-d'œuvre, puisque 73 % des coûts sont constitués de revenus des créateurs et du personnel technique. De ces 73 %, 28 % représentent des revenus versés à du personnel technique spécialisé dans le domaine.

À l'inverse, pour un éditeur, les frais d'impression des livres, qui sont très importants (près de 32 % de leurs dépenses totales), ne génèrent aucun revenu pour la main-d'œuvre artistique, puisque le personnel concerné relève du secteur général de l'imprimerie, non spécialisé dans le domaine du livre et complètement dissocié du processus de conception/production des livres.

Ce sont ces particularités techniques qui expliquent, pour la plus grande part, les importants écarts relevés d'un domaine à l'autre.

2. Impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs

Parce que les entreprises de production assument le financement du coût de production des œuvres, recueillent les revenus tirés de leur vente et de leur commercialisation et en redistribuent une partie aux ayants droits, les revenus des créateurs qui proviennent de ces entreprises sont, comme nous venons de le voir, très importants. C'est par leur capacité à financer, organiser et gérer la production que ces entreprises s'avèrent essentielles au processus d'ensemble de la création culturelle. En soutenant financièrement ces entreprises, un organisme comme la SODEC contribue donc au soutien de la production et, indirectement, aux revenus des artistes, des auteurs et du personnel technique reconnu.

Parce que ce soutien est indirect, il est évidemment difficile d'évaluer sa valeur pour la main-d'œuvre artistique. Toutefois, si on pose l'hypothèse – raisonnable – que toute somme reçue par une entreprise à titre d'aide financière sera dépensée de la même façon que tout autre revenu, c'est-à-dire en fonction de la répartition de ses dépenses, il suffit d'attribuer à l'aide pertinente de la SODEC les parts des dépenses des entreprises versées aux artistes pour obtenir une estimation de l'impact des opérations financières menées par la SODEC sur les revenus des artistes. Par aide pertinente, nous entendons les sommes directement versées aux entreprises de production. Il faut donc exclure, du montant global d'aide octroyée en 2002-2003 (183 millions de dollars en incluant les crédits d'impôts remboursables, dont la SODEC est, rappelons-le, gestionnaire pour le gouvernement du Québec), les aides à la promotion, aux diffuseurs, aux associations et à certains événements, de même que le programme Sodexport, qui est un programme d'aide à la commercialisation.

Comme on peut le voir au Tableau 12, l'aide pertinente à l'analyse qui fut accordée dans le cadre des opérations de la SODEC à chacun des domaines était de 13,2 millions de dollars dans le disque et le spectacle, de 7,8 millions dans l'édition, de 151,8 millions dans le

cinéma et la télévision, et de 2,1 millions pour les métiers d'art, incluant l'aide aux écoles-ateliers, pour un grand total de 174,8 millions de dollars¹⁸.

Tableau 12 Soutien total de la SODEC – 2002-2003 (en milliers de dollars)

| | Disque et spectacle | Édition | Cinéma et télé | Métiers d'art | TOTAL |
|--------------------------|---------------------|---------|----------------|---------------|---------|
| Programmes d'aide | | | | | |
| Montants versés | 7 903 | 5 310 | 18 481 | 2 987 | 34 680 |
| Montants pertinents | 6 234 | 2 514 | 16 135 | 2 131 | 27 014 |
| Crédits d'impôt | 6 920 | 5 253 | 135 658 | --- | 147 831 |
| TOTAL | 13 154 | 7 767 | 151 794 | 2 131 | 174 845 |

Source : SODEC.

Si on applique à ces sommes les pourcentages établis dans la section précédente – qui ont valeur de données structurelles, donc peu susceptibles d'évoluer beaucoup sur une période de quelques années – on obtiendra une estimation de l'impact du soutien de la SODEC sur les revenus des artistes, des auteurs et du personnel technique en 2002-2003. Cet impact se chiffrait à 5,6 millions de dollars dans le disque et le spectacle de variété, 1,3 million dans l'édition, 72,1 millions dans le cinéma et la télévision et 0,6 million dans les métiers d'arts (voir le Tableau 13). L'impact total pouvait donc être évalué à 79,7 millions de dollars, dont 28,4 millions étaient destinés aux créateurs, interprètes et artisans, et 51,3 millions au personnel technique reconnu par les associations d'artistes.

Tableau 13 Impact du soutien de la SODEC sur les revenus des créateurs et du personnel technique – 2000-2001 (en milliers de dollars)

| | Disque et spectacle | Édition | Cinéma et télé | Métiers d'art | TOTAL |
|----------------------------------|---------------------|---------|----------------|---------------|--------|
| Programmes d'aide | | | | | |
| Créateurs, interprètes, artisans | 1 851 | 241 | 2 459 | 644 | 5 196 |
| Personnel technique | 823 | 189 | 5 204 | --- | 6 215 |
| Crédits d'impôt | | | | | |
| Créateurs, interprètes, artisans | 2 055 | 503 | 20 675 | --- | 23 234 |
| Personnel technique | 913 | 394 | 43 751 | --- | 45 059 |
| Total | | | | | |
| Créateurs, interprètes, artisans | 3 907 | 744 | 23 134 | 644 | 28 429 |
| Personnel technique | 1 736 | 582 | 48 955 | --- | 51 274 |
| GRAND TOTAL | 5 643 | 1 327 | 72 089 | 644 | 79 703 |

Source : SODEC.

¹⁸ Pour la répartition précise du soutien financier de la SODEC et l'évaluation des sommes pertinentes à l'analyse, voir l'Annexe 2.

Conclusion

Au sein des industries culturelles, les entreprises de production, par leur capacité à financer, organiser et gérer la production, s'avèrent essentielles au processus d'ensemble de la création culturelle. Elles gèrent également les flux financiers qui découlent de la commercialisation des œuvres et redistribuent une partie des sommes perçues aux ayant droits, si bien que les revenus des artistes qui proviennent de ces entreprises sont très importants.

Nous avons pu estimer qu'au Québec, en 1999-2000, dans le domaine du disque et du spectacle de variétés, c'était près de près de 30 millions de dollars qui avaient été versés aux créateurs et au personnel technique directement lié à la production par les entreprises de production (soit 42,9 % de leurs dépenses). Dans l'édition de livres, cette somme était de 27,5 millions de dollars (17,1 % des dépenses des éditeurs). Dans la production cinématographique et télévisuelle, il s'agissait de 396 millions (soit 47,5 % des coûts de production). Et dans les métiers d'art, ces revenus étaient de 10,7 millions (24,9 % des dépenses des artisans-entrepreneurs et des écoles-ateliers). Au total, pour ces quatre industries, c'est donc plus de 460 millions de dollars qui avaient été versés par les producteurs aux artistes, aux auteurs et au personnel technique reconnu par les associations d'artistes.

La SODEC, reconnaissant le rôle central joué par les producteurs dans leurs filières respectives, octroie la plus grande part de son aide financière à ces entreprises. Elle soutient ainsi la production des œuvres et, indirectement, le revenu des créateurs et du personnel technique lié à la production.

En 2002-2003, en incluant les crédits d'impôt remboursables, ce sont 183 millions de dollars qui furent distribués par la SODEC à titre de mandataire de l'État québécois. Si on exclut de ce montant les sommes qui n'étaient pas directement attribuées à des entreprises de production (aide aux diffuseurs, aux librairies, aux associations, à certains événements, etc.), le soutien financier se chiffre à 175 millions. Sur la base des pourcentages établis précédemment, on peut chiffrer la contribution indirecte de la SODEC aux revenus des artistes, des auteurs et du personnel technique reconnu à 79,7 millions de dollars, soit 5,6 millions dans le disque et le spectacle de variétés, 1,3 million dans l'édition de livres, 72,1 millions dans la production cinématographique et télévisuelle et 0,6 million dans les métiers d'art.

Bibliographie

- Casanova, J.-M. (2001), *Analyse des coûts de production des longs métrages québécois de fiction*, rapport préparé par J.-M. Casanova, sous la supervision de Dominique Jutras, SODEC, Montréal.
- Groupe de travail sur les métiers d'art (1999), *Plan d'action stratégique pour le développement économique des métiers d'art*, Montréal, avril.
- Ménard, M. (1998), *L'industrie du disque au Québec. Portrait économique*, Rapport présenté au Groupe de travail sur la chanson, Montréal, SODEC.
- Ménard, M. (1998a), *Le spectacle de chanson au Québec. Portrait économique*, Rapport présenté au Groupe de travail sur la chanson, Montréal, SODEC.
- Ménard, M. (2001), *Les chiffres des mots. Portrait économique du livre au Québec*, Montréal, SODEC.
- Ménard, M. (2002), *L'industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec – 1. Portrait économique des entreprises*, Les Cahiers de la SODEC, No 02-02-D, Montréal.
- Ménard, M. (2003), *L'industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec – 2. Le marché et la production de disques*, Les Cahiers de la SODEC, Montréal, à paraître.
- Observatoire de la culture et des communications (2001), *Statistiques sur l'industrie du film. Édition 2001*, août.
- Peartree Solutions (2001), *Étude du secteur des métiers d'art au Canada*, étude coordonnée par le Conseil des métiers d'art du Québec, à l'intention de la Fédération canadienne des métiers d'arts, préparée pour le ministère des Affaires étrangères et du commerce international et Industrie Canada, par Peartree Solutions Inc.

Personnes consultées :

Ginette Bélanger, Andrée Laplante et Gilles Pelletier (Direction générale de l'aide fiscale, SODEC); Isabelle Dupuis, Anne-Marie Gill et Dominique Jutras (Direction générale politiques et affaires internationales, SODEC).

Annexe 1

Associations d'artistes reconnues

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (créée en décembre 1987), a notamment pour fonction, en vertu de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs. De même, en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs, la Commission a également pour mandat de reconnaître une association professionnelle apte à représenter les artistes dans de ces domaines.

Parmi les associations d'artistes actuellement reconnues, certaines représentent des activités que nous avons qualifié de «personnel technique lié à la production des œuvres». Sont notamment pertinentes, dans le cadre de la présente analyse, les associations et fonctions suivantes :

Syndicat des techniciennes et techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec (STCVQ)

Monteurs, monteurs sonores, chefs décorateurs, peintres scénique, chefs maquilleurs, maquilleurs effets spéciaux, maquilleurs, assistants-maquilleurs, créateurs de costumes, chefs coiffeurs, coiffeurs, directeurs de la photographie, caméramen, cadres, photographes de plateau et pigistes œuvrant dans l'industrie du cinéma à l'occasion de la création et de la production d'un film.

Association des professionnels de la vidéo du Québec (APVQ)

Directeur de la photographie, caméraman, caméraman (baby-boom, steady cam), monteur d'images hors ligne, chef décorateur, décorateur, créateur de costumes, chef maquilleur, maquilleur, assistant-maquilleur, chef coiffeur, coiffeur, maquilleur effets spéciaux, monteur sonore, photographe de plateau, technicien effets spéciaux en infographie, peintre scénique et concepteur de marionnettes.

Annexe 2

Soutien financier de la SODEC par domaine d'intervention, 2000-2001

A. Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés

| | Montants accordés | Montants pris en compte |
|---|-------------------|-------------------------|
| Programme d'aide aux entreprises | 4 963 197 | 4 927 197 ¹ |
| Programme de sensibilisation/milieu collégial | 316 769 | 316 769 |
| Programme d'aide aux diffuseurs spécialisés | 529 000 | 0 |
| Associations et regroupement nationaux | 314 000 | 0 |
| Événements | 130 000 | 0 |
| Événements nationaux et internationaux | 1 650 000 | 990 000 ² |
| | 7 902 966 | 6 233 966 |

¹ À l'exclusion de l'aide aux entreprises d'édition de partitions musicales.

² Une part importante des artistes percevant des revenus dans le cadre des festivals internationaux sont étrangers.

B. Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée

| | Montants accordés | Montants pris en compte |
|---|-------------------|-------------------------|
| Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spéc. | 2 687 414 | 2 513 664 |
| Programme d'aide aux salons du livre | 751 662 | 0 |
| Programme d'aide aux librairies agréées | 979 726 | 0 |
| Programme d'aide aux événements | 115 000 | 0 |
| Organismes de diffusion | 15 000 | 0 |
| Associations et regroupements nationaux | 760 950 | 0 |
| | 5 309 752 | 2 513 664 |

C. Programme d'aide au cinéma et à la production télévisuelle

| | Montants Accordés | Montants pris en compte |
|---|----------------------|----------------------------|
| Programme d'aide à la scénarisation | 1 349 380 | 1 349 380 |
| Programme d'aide à la production | 13 091 075 | 13 091 075 |
| Programme d'aide à la promotion et à la diffusion | 2 345 546 | 0 |
| Programme d'aide aux jeunes créateurs | 1 694 950 | 1 694 950 |
| | 18 480 951 | 16 135 405 |

D. Programme d'aide aux métiers d'arts

| | Montants accordés | Montants pris en compte |
|--|----------------------|----------------------------|
| Programme d'aide aux artisans et aux entreprises | 1 046 300 | 1 046 300 |
| Programme d'aide aux écoles-ateliers | 1 084 320 | 1 084 320 |
| Programme d'aide aux salons régionaux | 30 000 | 0 |
| Associations et regroupements nationaux | 826 000 | 0 |
| | 2 986 620 | 2 130 620 |

E. Crédits d'impôt¹

| | Montants pris en compte |
|---|-------------------------|
| Production de disques | 813 234 |
| Production de spectacles de variétés | 6 107 001 |
| Production de livres | 5 253 043 |
| Production cinématographique et télévisuelle ² | 135 658 214 |
| | 147 831 492 |

¹ Les mesures d'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la production cinématographique ou télévisuelle, les enregistrements sonores, les spectacles et l'édition de livres sont gérées par la SODEC, qui est responsable de l'estimation du montant de crédit d'impôt et de la certification.

² Incluant les crédits d'impôt au doublage et aux services de production.

Disponible dans cette collection :

- N° 02-01-D *Les Développements technologiques et numériques dans le domaine de la musique – État de situation* – février 2002 (Anne-Marie Gill, Françoise Montambeault)
- N° 02-02-D *L'Industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec – 1. Portrait économique des entreprises* – février 2002 (Marc Ménard)
- N° 02-03-L *La Librairie agréée au Québec : sur la concordance entre les critères d'agrément et la réalité économique* – février 2002 (Marc Ménard)
- N° 02-04-C *Dix ans d'aide fiscale au cinéma et à la production télévisuelle au Québec* – février 2002 (Dominique Jutras)
- N° 04-02-G *L'impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs* – juin 2003 (Marc Ménard)

